

février suivant, une grande crue du fleuve. Ce fut l'arc ancien qui leur était immédiatement contigu, du côté de la Guillotière, qui eut à souffrir. Cet arc se fendit et nécessita de nouvelles dépenses, qui vinrent s'ajouter à celles qu'exigeait la portail du pont, que l'on construisait encore en 1512. Pour ce dernier travail on employa, dans les tailles, la pierre blanche de Lucenay (1).

Les consuls obtinrent la prorogation des droits de barrage en 1514, 1516, 1520, 1528, 1538, 1546 et 1552, et en affectèrent tous les produits à l'entretien de l'édifice. En 1539, trois arches se lézardèrent; en 1538, il devint urgent de remplacer tous les chevalets qui soutenaient le pont de bois. On leur substitua 27 piles de maçonnerie, qu'édifia Benoit Symon et qui coûtèrent 779 livres 14 sols 8 deniers (2). Au printemps de l'année suivante ce pont menaçait néanmoins de tomber en ruine. Le Con-

(1) *Ibid.*, BB., 27, f° 464.

(2) « Passé mandement à M^e Benoist Symon, maître masson de la ville, de la somme de sept cens soixante-dix-neuf livres quatorze sols huit deniers, à luy convenue et accordée par priffaict, pour avoir faict et rendu parfaict vingt-sept pillles de massonnerie au lieu des chivalletz de boys pour soubstenir le pont de boys du pont du Rosne, ordonnées estre faictes pour obvier à l'excessive despence que annuellement il convenoit faire, tant pour l'entretènement desdits chivalletz de boys que pour les reffaire à neuf, où l'on estoit contraint employer grande quantité de boys qui se gastoit et porissoit, lesquelles vingt-sept pillles de deux pieds d'espaisseur et sept pieds et demy d'aulteur et longueur, contenant cent vingt-neuf toises sept pieds deux poulices, à raison de six livres la toyse, suyvant le marché et priffaict par noble César Gros et Claude Raveyrie, conseillers, avec ledit maître Benoist Symon, monte à lad. somme de sept cens soixante-dix-neuf livres quatorze sols et huit deniers tournois. » (Arch. municipales, BB. 81, f° 100.)